

> Pharmaciens propriétaires

## Ressortissant ukrainien

Comme annoncé dans les médias, le Québec accueille des personnes qui ont fui l'Ukraine ou qui sont dans l'incapacité d'y retourner.

Un ressortissant ukrainien qui a besoin de se procurer un médicament doit démontrer son admissibilité à l'assurance médicaments en présentant une carte d'assurance maladie valide ou une preuve temporaire d'admissibilité aux médicaments selon les modalités habituelles (voir la section 1 du [Manuel des pharmaciens](#)). La personne peut, dès ce moment, obtenir le remboursement d'un médicament inscrit à la *Liste des médicaments* qui lui a été prescrit.

En cas de questions, vous pouvez diriger le ressortissant ukrainien qui désire s'inscrire au régime d'assurance maladie vers les ressources de la RAMQ. La personne peut communiquer avec nous par téléphone avec l'un des numéros suivants.

Ligne directe : 1 855 232-7267

Région de Québec : 418 646-4636, option 8

Région de Montréal : 514 864-3411, option 8

Ailleurs au Québec : 1 800 561-9749, option 8

c. c. Association québécoise des pharmaciens propriétaires

Site Web et fils RSS	Téléphone	Heures d'ouverture
<a href="http://www.ramq.gouv.qc.ca/professionnels">www.ramq.gouv.qc.ca/professionnels</a>	Québec 418 780-4208	Du lundi au vendredi,
Abonnez-vous à nos fils RSS 	Montréal 514 687-3612	de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30
Avant de nous téléphoner, consultez les flash-infos au <a href="http://www.ramq.gouv.qc.ca/flash-infos">www.ramq.gouv.qc.ca/flash-infos</a>	Ailleurs au Québec 1 888 330-3023	(mercredi de 10 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30)